

AVENUE À
FORESTVILLE



TARIFICATION

des services dispensés par la Ville de Forestville

ANNEXES

A - ADMINISTRATION au 01-01-2025	2
B- LOISIRS au 08-10-2024	3
C- TOURISME au 08-10-2024	9
D- AÉROPORT au 01-01-2025.....	10
E- N/A	
F- TRAVAUX PUBLICS au 01-01-2025	12
G- INSTALLATIONS PORTUAIRES 11-03-2025.....	13

IPC au 1er janvier 2025 - 2.3 %



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Ville de Forestville
1, 2^e Avenue
Forestville (Québec) GOT 1E0

greffe@forestville.ca
ville.forestville.ca

ANNEXE A – ADMINISTRATION

Prix en vigueur au 1^{er} janvier 2025

A-1 ADMINISTRATION		Tarif			
		Particulier	OBNL	Description	
A-1.1	Chèque NSF	51.08 \$	51.08 \$	Par chèque	
A-1.2	Lettre certifiée envoyée aux contribuables	selon tarif de Poste Canada			
A-1.3	Photocopie (toute grandeur)	noir et blanc	0.41 \$	0.18 \$	la copie
		Couleur	1.53 \$	0.41 \$	la copie
A-1.4	Plastification	Carte d'affaires	1.53 \$	0.59 \$	l'unité
		8½ x 11	1.77 \$	0.88 \$	l'unité
		8½ x 14	1.73 \$	0.88 \$	l'unité
		11 x 17	2.36 \$	1.18 \$	l'unité
A-1.5	Télécopie	Envoi	5.89 \$	2.36 \$	par document
		Réception	0.40 \$	0.18 \$	la feuille
		Couleur	1.53 \$	0.41 \$	la copie
A-1.6	Épinglettes	5.67 \$	---	l'unité	
A-1.7	Porte-clés	5.67 \$	---	l'unité	
A-1.8	Document nécessitant une recherche aux archives (taxes, rôle d'évaluation, factures, etc.)	29.45 \$	29.45 \$	l'heure (min. 25 \$)	
A-1.9	Unité d'évaluation en ligne	Selon tarification fournisseur informatique PG Solutions			
A-1.10	Enveloppe blanche	Lettre	0.24 \$	0.24 \$	l'unité
		Légal	0.35 \$	0.35 \$	l'unité
A-1.11	Carton	Lettre	1.35 \$	1.35 \$	l'unité
		Légal	1.71 \$	1.71 \$	l'unité

- Les frais de poste sont applicables sur tout envoi.
- Les taxes sont applicables sur les produits et services.
- Adopté le 14 juin 2022 (R-220614-176) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE B – LOISIRS

Prix en vigueur au 8 octobre 2024

B-1 Salle Ginette B-Sirois (Activités sociales, soirée, repas avec bar)			TARIF																				
B-1.1	OBNL	Mineur	Gratuit																				
		Adulte	133.50 \$																				
B-1.2	OBNL non résident	Mineur	133.50 \$																				
		Adulte	240.30 \$																				
B-1.3	Privé (compagnie, etc.)	Résident	427.00 \$																				
		Non-résident	534.00 \$																				
B-1.4	Mariage (dépôt de 150 \$ non remboursable)		427.00 \$																				
B-1.5	Particulier (fête familiale / party de Noël, activité sociale, funérailles)		213.50 \$																				
<ul style="list-style-type: none"> • Les frais de droits d'auteurs seront chargés selon le tarif réel payé par la Ville. 																							
<p>À titre indicatif, voici les tarifs en vigueur en 2022</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Capacité</th> <th>Sans danse</th> <th>Avec danse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a)</td> <td>0-100</td> <td>35.99 \$</td> <td>72.02 \$</td> </tr> <tr> <td>b)</td> <td>101-300</td> <td>51.77 \$</td> <td>103.61 \$</td> </tr> <tr> <td>c)</td> <td>301-500</td> <td>108.02 \$</td> <td>216.06 \$</td> </tr> <tr> <td>d)</td> <td>+ 500</td> <td>153.04 \$</td> <td>306.08 \$</td> </tr> </tbody> </table>					Capacité	Sans danse	Avec danse	a)	0-100	35.99 \$	72.02 \$	b)	101-300	51.77 \$	103.61 \$	c)	301-500	108.02 \$	216.06 \$	d)	+ 500	153.04 \$	306.08 \$
	Capacité	Sans danse	Avec danse																				
a)	0-100	35.99 \$	72.02 \$																				
b)	101-300	51.77 \$	103.61 \$																				
c)	301-500	108.02 \$	216.06 \$																				
d)	+ 500	153.04 \$	306.08 \$																				
<ul style="list-style-type: none"> • Toute demande de location pour événement spécial de 1 jour sans bar sera étudiée individuellement. 																							

B-2 Salle Ginette B.-Sirois & Hall aréna (Assemblées, fêtes d'enfants, brunch)			TARIF
B-2.1	OBNL	Mineur	Gratuit
		Adulte	Gratuit
B-2.2	OBNL non résident	Mineurs	80.00 \$
		Adultes	133.50 \$
B-2.3	Privés (compagnies, etc.)	Résidents	133.50 \$
		Non-résidents	213.60 \$
B-2.6	But Lucratif		187.00 \$
B-2.7	Particuliers		160.00 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de location en série le coût est réduit de 50 % pour les journées supplémentaires. • Pour location en série, se référer au tarif gymnase double sans contrat (ex: cours de danse, conditionnement physique, etc). 			

B-3 Salle Armand-Topping et local réunion			TARIF
B-3.1	OBNL	Mineur	Gratuit
		Adulte	Gratuit
B-3.2	OBNL non résident	Mineur	21.50 \$
		Adulte	53.50 \$

- Les taxes sont incluses dans les tarifs de l'annexe B.
- Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels.
- Adopté le 8 octobre 2024 (R-241008-171) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE B – LOISIRS
Prix en vigueur au 8 octobre 2024

B-3 Salle Armand-Topping et local réunion		TARIF	
B-3.3	Privé (compagnie, etc.)	Résident	107.00 \$
		Non-résident	117.50 \$
B-3.4	Particulier (sans raison social)	Exposition	80.00 \$
		Réunion	53.50 \$
<ul style="list-style-type: none"> Le tarif s'applique par jour de représentation. Les journées additionnelles seront facturées à 50 %, à partir de la troisième journée. 			

B-4 Bingo / Salle Ginette B.-Sirois ou aréna		TARIF	
B-4.1	Associé résident	Mineur	Gratuit
		Adulte	107.00 \$

B-5 Aréna (spectacle, exposition, etc.)		TARIF	
B-5.1	Spectacle but lucratif		1 068 \$ + frais encourus
B-5.2	Spectacle OBNL	Avec ou sans bar	215.00 \$ + Droits d'auteurs
B-5.3	Événement OBNL résident	Avec ou sans bar	55.00 \$ / hre + Sécurité
B-5.4	Événement privé et particulier	Avec ou sans bar	Sur demande
<ul style="list-style-type: none"> Le tarif s'applique par jour de représentation. Les journées additionnelles seront facturées à 50 %. Sont inclus dans tous les tarifs la préparation et le démontage. Toute demande de location pour événements spéciaux (1 jour) sans bar sera étudiée individuellement. 			

B-6 Location de glace		TARIF	
B-6.1	Patinage	Étudiants	Gratuit
		Adulte	Gratuit
B-6.2	Hockey libre	15 ans & +	5.00 \$
		14 ans & - (responsable adulte obligatoire)	3.00 \$
	Hockey bottine libre	15 ans & +	5.00 \$
	Carte de saison individuelle	Adulte	40.00 \$
B-6.3	Résident adulte	Avec contrat demi-saison & +	90.00 \$
		Sans contrat	96.00 \$
B-6.4	Non-résident adulte	Avec contrat demi-saison & +	107.00 \$
		Sans contrat	128.00 \$

- Les taxes sont incluses dans les tarifs de l'annexe B.
- Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels.
- Adopté le 8 octobre 2024 (R-241008-171) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE B – LOISIRS

Prix en vigueur au 8 octobre 2024

B-6 Location de glace		TARIF	
B-6.5	Location activité glace	Organisme mineur résident	Gratuit
		Scolaire	69.50 \$
		Mineur résident	69.50 \$
		Mineur non-résident	80.00 \$
B-6.6	Tournoi	Étudiants	Sécurité
		Adulte	27.00 \$ / hre + sécurité + premiers soins

B-7 Locaux scolaires et bibliothèque Camille Bouchard		TARIF	
B-7.1	Gymnase Polyvalente OBNL ou service offert à la population	Avec contrat demi-saison et +	19.00 \$/hre + frais encourus
		Sans contrat	34.00 \$/hre + frais encourus
B-7.2	Gymnase Polyvalente et École St-luc (groupe restreint, comité social)	Avec contrat demi-saison et +	34.00 \$/hre + frais encourus
		Sans contrat	38.00 \$/hre + frais encourus
B-7.3	Gymnase École St-Luc sur semaine	Avec contrat demi-saison et +	19.00 \$/hre
		Sans contrat	30.00 \$/hre
B-7.4	Pavillon des arts	Mineur	Gratuit
		Pour événement (OBNL)	37.00 \$ / l'heure
B-7.5	Bibliothèque Camille Bouchard	Carte individuelle	Gratuit
		Carte familiale	Gratuit
		Carte individuelle non-résident	17.00 \$
		Carte familiale non-résident	29.00 \$
		Internet membre	2.00 \$ / hre
		Internet non membre	4.00 \$ / hre
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes mineurs n'ont aucuns frais pour la location de gymnase • Pour location d'équipement et de matériel, voir annexe Commission scolaire 			

B-8 Service et matériel divers		TARIF	
B-8.1	Appareil audio-vidéo	Particulier	N/A
		OBNL	gratuit
B-8.2	Chaises	Particulier	Aucun prêt
		OBNL	Sur demande
B-8.3	Estrade portative	Particulier	Sur demande
		OBNL	Transport

- Les taxes sont incluses dans les tarifs de l'annexe B.
- Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels.
- Adopté le 8 octobre 2024 (R-241008-171) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE B – LOISIRS
Prix en vigueur au 8 octobre 2024

B-8 Service et matériel divers			TARIF
B-8.4	Rouleau de nappe		Prix réel + 20 %
B-8.5	Tables	Particulier	Aucun prêt
		OBNL	Sur demande
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune livraison de chaises ou de tables à l'extérieur de la bâtisse. • Les organismes sont responsables de tout bris du matériel et de la manutention (aller-retour). • Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. 			

B-9 Bar			TARIF
B-9.1	Bière	330 ml	5.50 \$
		473 ml	7.00 \$
B-9.2	Cognac		6.00 \$
B-9.3	Spiritueux		5.50 \$
B-9.4	Limonade		3.00 \$
B-9.5	Barcardi		7.00 \$
B-9.6	Vin	162 ml	7.00 \$
		750 ml	18.00 \$
B-9.7	Chips		2.25 \$
B-9.8	Boisson gazeuse		2.25 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Ces prix sont sujets à changement sans préavis dans le cas d'une hausse de prix du distributeur. 			

B-10 Piscine			TARIF
B-10.1	Carte	Familiale	70.00 \$
		Adulte	37.00 \$
		Enfants	32.00 \$
B-10.2	Admission	Adulte	3.00 \$
		Enfants	2.00 \$
B-10.3	Location à l'heure	Résident	80.00 \$
		Non-résident	95.00 \$
B-10.4	Cours parent-enfant et nageur 1 à 3	Résident	35.00 \$
		Non-résident	40.00 \$
B-10.5	Cours nageur 4 et 5	Résident	40.00 \$
		Non-résident	45.00 \$
B-10.6	Cours nageur 6 à 8 (incluant jeune sauveteur)	Résident	45.00 \$
		Non-résident	50.00 \$

- Les taxes sont incluses dans les tarifs de l'annexe B.
- Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels.
- Adopté le 8 octobre 2024 (R-241008-171) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE B – LOISIRS
Prix en vigueur au 8 octobre 2024

B-11 Parcs		TARIF	
B-11.1	Terrain de balle	Saison (ligue)	400.00 \$
		Saison (sociale)	80.00 \$ partie 430.00 \$ minimum
		La partie (semaine)	55.00 \$
		La partie (fin semaine)	133.50 \$
		Tournoi comprend entretien du terrain 1 fois	125.00 \$/jour
		Tournoi demande supplémentaire pour faire terrain	Frais encourus
		But lucratif	160.00 \$ + frais encourus
B-11.2	Baseball mineur	Gratuit	
B-11.3	Camp de jour	Selon horaire normal -résident - 1 enfant	110.00 \$
		Selon horaire normal résident - Famille	140.00 \$
		Selon horaire normal non-résident - 1 enfant	135.00 \$
		Selon horaire normal non-résident - Famille	170.00 \$
		Frais de surveillance pour les jeunes qui apporte leur dîner	40 \$ pour l'été
		Option sport résident – par jeune	140.00 \$
		Option sport non-résident – par jeune	170.00 \$
B-11.4	Tennis	Gratuit	
B-11.5	Terrain soccer	Gratuit	
B-11.6	Planche à roulette, parc, basket ball	Gratuit	
<ul style="list-style-type: none"> • Les tarifs du camp de jour (B-11.3) seront en vigueur en 2023. 			

- Les taxes sont incluses dans les tarifs de l'annexe B.
- Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels.
- Adopté le 8 octobre 2024 (R-241008-171) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE C – TOURISMEPrix en vigueur au 1^{er} janvier 2025

C-1 CAMPING DE LA BAIE-VERTE		Tarif (plus taxes applicables)	
		2023	Description
C-1.1	Roulotte, tente-roulotte, véhicule récréatif, Westfalia	52.00 \$	/ jour
		265.00 \$	/ semaine
		700.00 \$	/ mois / 30 jours consécutifs
		1 415.00 \$	/ saison
C-1.2	Tente (toute grandeur) sans services (pas plus de 2 tentes par terrain)	35.00 \$	/ jour
		130.00 \$	/ semaine
C-1.3	Tente (toute grandeur) avec électricité et eau potable	42.00 \$	/ jour
		150.00 \$	/ semaine
C-1.4	Prêt-à-camper (location minimum 2 jours)	165.00 \$	/ jour
C-1.5	Douche (monnayeurs à jetons)	3.00 \$	/ 5 minutes
C-1.6	Laveuse (monnayeurs à jetons)	3.00 \$	/ par cycle
C-1.7	Sécheuse (monnayeurs à jetons)	3.00 \$	/ 30 minutes
C-1.8	Bois de chauffage	10.00 \$	/ brassée

C-2 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE		Tarif
C-2.1	Vidange VR	Gratuit
C-2.2	Recharge borne électrique	1.50 \$ l'heure

- Les taxes sont applicables sur tous les produits et services.
- C-1.1 à C-1.8 adopté le 8 octobre 2024 (R-241008-172)
- C-2.2 adopté le 8 novembre 2022 (R-221108-274)

ANNEXE D - AÉROPORT

Prix en vigueur au 1^{er} janvier 2025

D-1 AÉROPORT		TARIF	DESCRIPTION
D-1.1	Essence (Jet-B, Avgaz etc.)	Prix achat	+ 25 %
		+ 29.69 \$	avitaillement
D-1.2	Stationnement aéronef	17.10 \$	/ nuit
		85.52 \$	/ semaine
		285.05 \$	/ mois
D-1.3	SOPFIM	Selon négociation négociée	
D-1.4	Location aéroport	2 137.93 \$	/ événement
D-1.5	Salon V.I.P.	1 291.08 \$	/ année
D-1.6	Local du sous-sol	1 068.95 \$	/ mois
D-1.7	Électricité	17.67 \$	/ jour
D-1.8	Huile	Prix d'achat	+ 25 %

- Les taxes sont applicables sur tous les produits et services.
- Adopté le 13 septembre 2022 (R-220913-240) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE E - UTILISATEURS

N'EST PLUS APPLICABLE

ANNEXE F - TRAVAUX PUBLICSPrix en vigueur au 1^{er} janvier 2025

F-1 TRAVAUX PUBLICS		Tarif	
F-1.1	Location machinerie lourde	Selon taux de location de machinerie lourde en vigueur (décrété par le gouvernement du Québec)	
F-1.2	Location machinerie et outillage	Selon taux de location de machinerie et outillage en vigueur (décrété par le gouvernement du Québec)	
	a) Remorque à benne basculante	18.16 \$	l'heure + temps homme
	b) Camion-flèche	34.05 \$	l'heure + temps homme
F-1.3	Temps homme	Selon convention collective en vigueur	+ 22 %
F-1.4 *	a) Ouverture de valve** b) Fermeture de valve**	45.41 \$	durant les heures normales de travail
		45.41 \$	+ temps supplémentaire, après les heures normales de travail, selon convention collective en vigueur
		Temps hommes si rappel au travail de l'employé	Selon convention collective en vigueur + 22 %
F-1.5	Article de tuyauterie	Prix payé	+ 15 %
F-1.6	Récupération des biens suite à l'éviction par huissier***	70.70 \$	par véhicule (comprends le véhicule et la main-d'œuvre)
		5.89 \$	par jour pour l'entreposage.
F-1.7	Entrée de service nouvelle construction	1 078.42 \$	Durant les heures normales de travail seulement
* Gratuité si la demande est effectuée 48 heures à l'avance et que le travail s'effectue durant les heures normales de travail. ** Pour ouverture et fermeture de valve, si l'employé reste sur place moins de 30 minutes, seule une ouverture sera chargée. *** Les frais devront être payés avant d'aller chercher les biens.			

- Les taxes sont applicables sur tous les produits et services.
- Adopté le 13 septembre 2022 (220913-240) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année

ANNEXE G - INSTALLATIONS PORTUAIRES

Prix en vigueur au 11 mars 2025

G-1 INSTALLATIONS PORTUAIRES		TARIF	DESCRIPTION
G-1.1	Droit de quayage	0.72 \$	Chargement ou déchargement de sable, pierre, gravier
		0.99 \$	Chargement ou déchargement de sel de voirie
		1.10 \$	Chargement de copeaux de bois.
G-1.2	Droits de port et d'amarrage	1.94 \$	Taux - longueur du bateau (nombre de mètre / jour)
		59.86 \$	Traversier Rimouski-Forestville (tarif / jour)
G-1.3	Service eau potable sur le quai	3.76 \$	M ³
G-1.4	Frais de priorisation	5 675.87 \$	Sans bail - Tarification annuelle
		2 837.93 \$	Avec bail - Tarification annuelle
<ul style="list-style-type: none"> En cas de demandes de chargement et de déchargement de nouvelles matières et autres matières et produits la tarification sera mise à jour au cas par cas, selon les taux de Transport Canada. 			

G-2 - DÉBARQUEMENT EXCEPTIONNEL		TARIF	DESCRIPTION
G-2.1	Droit de port	Tonnage de l'équipement (pièces usinées ou manufacturées hors normes (incluant machinerie lourde) - Le plus élevé entre le poids et le volume	
		3.38 \$	/ m ³
		6.34 \$	/ tonne métrique
G-2.2	Utilisation de la route Maritime	1 000.00 \$	/ jour
G-2.3	Investissement à la revitalisation du milieu	1 000.00 \$	/ déchargement
G-2.4	Frais d'administration	10 %	/ de la facture sans les taxes
G-2.5	Impacts collatéraux, limitations d'usage et compensation	5 %	/ de la facture sans les taxes

G-3 - AIRE D'ENTREPOSAGE		TARIF	
G-3.1	Droits de séjour des marchandises dans l'aire de transit	0-100	0.33 \$ / m ² par jour
		101-200	0.28 \$ / m ² par jour
		201-300	0.24 \$ / m ² par jour
		301 & plus	0.20 \$ / m ² par jour
		minimum	20.00 \$ / jour

Les tarifs seront majorés au 1^{er} janvier de chaque année selon IPC Québec

- Les taxes sont applicables sur tous les produits et services.
- Adopté le 11 mars 2025 (250311-66) + IPC Québec au 1^{er} janvier de chaque année